

Jeudi
11 février 2021
Deux-Sèvres

la Nouvelle République

lanouvellerepublique.fr

1,10 €
n° 23233

DISTINCTION

La médaille des grandes familles

L'UDAF des Deux-Sèvres est l'institution en charge de l'instruction des dossiers de médaille de la Famille attribuée par l'État aux « *parents ayant élevés dignement quatre enfants ou plus* ». Pour ce faire, une commission composée de trois administrateurs et de deux salariés examine les dossiers afin de porter un avis sur la

distinction sollicitée en s'appuyant sur l'avis motivé des représentants UDAF dans les CCAS et sur celui du maire de la commune de résidence de la personne concernée. En 2020, la commission a examiné neuf dossiers et a proposé d'attribuer ces médailles à six mères et trois pères de famille.

Dossier de candidature :
[www.udaf79.fr/actions/
medaille-de-la-famille](http://www.udaf79.fr/actions/medaille-de-la-famille)
ou sur demande par courriel :
institution@udaf79.asso.fr